

Règlement

Article 1 Le Séminaire Robert Auzelle, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'Art urbain, attribue des « Bourses de l'Art urbain » à titre individuel à de jeunes professionnels du cycle Master (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes...) ayant obtenu une note minimum de 15/20 (mention Bien ou Très Bien) à leur Projet de fin d'études (PFE).

Article 2 Le montant de la bourse est de 500 euros ; le nombre de bourses accordées est, dans la limite de dix, laissé à l'appréciation du Séminaire Robert Auzelle.

Article 3 Le PFE doit traiter (indépendamment du strict projet technique et architectural) d'une problématique de l'Art urbain conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Il doit comparer l'analyse d'un site existant (AVANT) à la proposition objet du PFE (APRES). Il indique les qualités architecturales, sociales et environnementales (voir « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » sur www.arturbain.fr/publications).

Article 4 Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre les fichiers suivants :

- Le CV du candidat ;
- L'attestation d'attribution du PFE avec le nom et le mail du directeur d'études ;
- Une « fiche de présentation du PFE » format A4

selon le modèle ci-contre (voir www.arturbain.fr / bourses 2009).

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue à l'adresse email :
arturbain.ciau@gmail.com avant le vendredi 30 septembre 2011.

Article 5 Les candidats sélectionnés par un comité d'experts s'engagent à participer à une matinée de stage à l'Arche de la Défense le vendredi 14 octobre 2011, pour valoriser et préparer la présentation de leur PFE. Les frais de transport et le déjeuner sont pris en charge par le Séminaire uniquement pour ce déplacement.

Article 6 La remise des Bourses de l'Art urbain a lieu le mercredi 30 Novembre 2011 en soirée à l'Arche de la Défense lors de la manifestation du Prix National, en présence de la presse et des personnalités invitées.

Article 7 Pour tout renseignement, s'adresser à Aude Vaspert :
Tel : 06 20 41 77 19 - Email : vaspart.aude@numericable.fr

Rappel

Envoi du dossier de candidature à arturbain.ciau@gmail.com
avant le vendredi 30 septembre 2011

Problématique du PFE

Ce projet est une réflexion en parallèle de la consultation du "Grand Paris"

La grande métropole m'apparaît sous une forme discontinue et polarisée s'étendant jusqu'à la ceinture verte formée par les grands parcs régionaux. Nous nous appuyons sur la métaphore de l'archipel pour appréhender ce vaste territoire avec une approche sensible mettant en avant ses réseaux, ses connexions, ses zones bâties et sa campagne urbaine.

La problématique consiste à créer et développer une meilleure qualité de vie urbaine (rapport au sol, transports, logements, développement durable) avec comme exemple un territoire spécifique : la dernière née des villes nouvelles, Sénart.

Face à une diminution de plus en plus rapide des terres agricoles au profit de lotissements toujours plus opaques et fermés, l'enjeu est de structurer cet étalement urbain, de le ralentir et de le contenir pour préserver un minimum de terres agricoles. C'est un enjeu politique, économique, écologique, urbain et enfin architectural pour la ville de Sénart.

De l'échelle de la ville à l'échelle du quartier, toute la réflexion se base sur une hiérarchisation et une qualification des espaces public aux espaces privés pour une meilleure appropriation de la ville et une meilleure qualité de vie. A l'échelle des typologies de logement, tout est une question de compromis : proposer des "maisons de ville" densifiées mais individualisables en lien avec des espaces de vie extérieurs collectifs, cultivables et appropriables.



Nom: Giuliani

Prénom: Laura

Directeur d'étude: J. Boulet

Ecole: ENSAPLV

Tél:

Email:

Habiter entre ville et champs dans la métropole parisienne



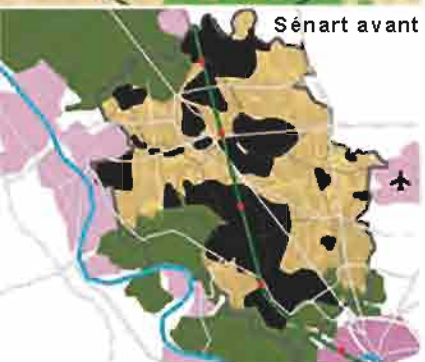
Grand Paris



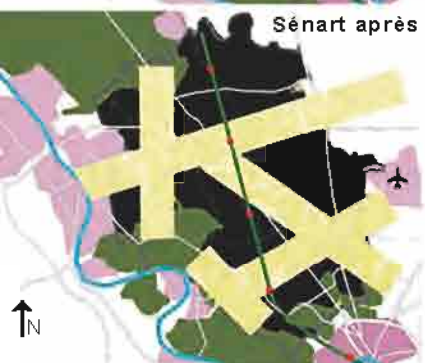
contexte actuel



projet



Sénart avant



Sénart après



Entre Champs et jardins



un horizon de ville à travers champs



la rue comme lieu de vie

Qualité architecturale:

- Hiérarchisation des voies selon le nombre de voitures/ piétons et selon l'usage des espaces desservis
- Diversité des typologies (appartements, maisons) - variations au niveau des angles de voies et des venelles
- Accès extérieur pour chaque logement (terrain, terrasse, patio)
- Habitat individualisable (jardins extérieur, liberté d'aménagement, plan variable)

Qualité de vie sociale:

- Trame piétonne liant les équipements recevant du public au quartier et à la ville
- Création d'un réseau de parcs et de places avec commerces de proximité
- Logements centrés autour d'une cour commune (jeux pour enfants, parcelles cultivables)
- Parcelle des maisons divisées en deux parties, une en lien avec la rue (représentation) une tournée vers la cour (plus intime)
- Gestion des limites et des clôtures (haie, mur)

Respect de l'environnement:

- Respect et mise en valeur des terres agricoles
- Possibilité aux habitants d'être autosuffisant en énergie (habitat en bande, panneau solaire, récupération des eaux de pluie) et en culture potagère (parcelles cultivables pour chaque logement)